

TCHAD

République du Tchad

Population: 9,7 millions: (dont 5,3 millions de moins de 18 ans)

Forces armées gouvernementales : 25 400

Age du recrutement obligatoire : 20 ans

Age du recrutement volontaire : 18 ans (moins si accord parental)

Majorité électorale : 18 ans

Protocole facultatif : ratifié le 28 août 2002

Autres traités ratifiés (voir glossaire):

CNUDE, CG PA I et II, OIT 138, OIT 182; CABDE

Des informations ont fait état en 2006 et 2007 d'une augmentation du nombre de cas de recrutements d'enfants aussi bien par les forces armées tchadiennes que par des groupes armés tchadiens et soudanais, notamment le long de la frontière orientale du Tchad avec le Soudan. Des enfants ont également été recrutés dans des camps de réfugiés et de personnes déplacées au Tchad. En dépit d'un accord signé par le gouvernement visant à faciliter la démobilisation des enfants soldats, on estimait, en septembre 2007, qu'entre 7 000 et 10 000 enfants demeuraient dans les rangs des forces et groupes armés.

Contexte

Des amendements constitutionnels adoptés en juin 2005 ont permis au Président Idriss Déby de briguer un troisième mandat. Cela a aggravé les tensions portant sur les questions de gouvernance et d'accès aux ressources pétrolières du Tchad et intensifié l'opposition politique et armée au président tchadien.¹ Entre 2005 et 2006, le Front uni pour le changement (FUC) et le Socle pour le changement, l'unité et la démocratie (SCUD) étaient les deux principaux groupes armés tchadiens.² Ces groupes ont lancé plusieurs attaques contre le gouvernement entre 2005 et 2006.³ En avril 2006, une offensive lancée par le FUC contre la capitale, N'Djaména, qui visait à chasser le président Déby du pouvoir, a provoqué la mort de centaines de civils.⁴ Le président Déby, qui appartient à l'ethnie zaghawa, a été élu pour un troisième mandat en mai 2006. Cette élection, au cours de laquelle des mineurs auraient participé au vote, a été boycottée par les principaux partis politiques de l'opposition.⁵

En décembre 2006, le dirigeant du FUC, Mahamat Nour, a signé un accord de paix avec le gouvernement qui a accordé une amnistie générale à tous les soldats du FUC et a appelé à « *la création des conditions* » permettant l'intégration des soldats du FUC au sein de l'Armée nationale tchadienne (ANT).⁶ Suite à cet accord, Mahamat Nour a été nommé ministre de la Défense, et d'autres responsables du FUC sont entrés dans le gouvernement en mars 2007. Le gouvernement a déclaré qu'il n'accepterait pas, au sein de l'ANT, d'enfants soldats ayant servi dans les rangs du FUC.⁷

À partir de 2006, trois dimensions du conflit, qui se sont parfois recoupées, ont contribué à l'émergence d'une crise humanitaire et des droits humains dans l'est du

Tchad et le long de la frontière avec le Soudan : il s'agissait du conflit armé interne entre les forces gouvernementales et des groupes d'opposition, des violences intercommunautaires entre différents groupes ethniques à l'est du pays, ainsi que du conflit au Darfour et des tensions entre le Tchad et le Soudan le long de leur frontière commune, qui ont entraîné une prolifération des armes et du banditisme transfrontalier. De plus, le conflit au Darfour a permis aux groupes d'opposition armés tchadiens d'utiliser le Soudan comme base pour lancer des attaques contre les forces gouvernementales tchadiennes, et, inversement, des groupes d'opposition armés soudanais, y compris le *Justice and Equality Movement* (JEM, Mouvement Justice et Égalité) et l'Armée de Libération du Soudan (ALS) à chercher refuge à l'est du Tchad.⁸ Des attaques de plus en plus fréquentes menées par les milices *Janjawid*, soutenues par le gouvernement soudanais, sur des villages situés à l'est du Tchad ont entraîné la mort de centaines de civils à la fin de l'année 2006.⁹ En avril 2007, suite à des attaques qui auraient été lancées par des *Janjawid* contre leurs villages, 9 000 Tchadiens se sont réfugiés dans le camp d'Habile, qui accueillait des personnes déplacées et qui était géré par le HCR, l'agence onusienne chargée de la protection des réfugiés.¹⁰

Les violences intercommunautaires opposant les groupes ethniques zaghawa et tama dans le nord-est du Tchad se sont intensifiées au cours de la deuxième moitié de l'année 2006. Alimentés par des querelles claniques et une concurrence pour l'eau et les terres de pâturage, ces conflits se sont, de plus, intégrés à la dynamique politique nationale qui contribuait à en définir la donne. Des dizaines de civils tamas ont été tués et des milliers ont été déplacés suite à des attaques lancées contre des villages tamas entre août et novembre 2006. Ces attaques auraient été menées par des milices zaghawas (fidèles au Président) qui bénéficiaient du soutien du gouvernement tchadien.¹¹ En janvier 2007, près de 1 500 soldats du FUC, pour la plupart de l'ethnie tama, avaient pris position dans la ville de Guéréda et ses environs, dans le nord-est du Tchad, entraînant une nouvelle vague de violences ethniques entre les groupes tamas et zaghawas.¹²

En octobre 2007, un accord de paix a été signé en Libye entre le gouvernement tchadien et quatre groupes d'opposition armés, y compris deux factions de l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD), la Concorde nationale tchadienne (CNT) et le Rassemblement des forces pour le changement (RFC), un groupe dissident du SCUD. L'accord appelait à un accord de cessez-le-feu immédiat, à l'intégration des combattants de l'opposition dans l'armée nationale et au lancement d'un processus d'intégration au sein du gouvernement des parties à cet accord.¹³ Cependant, des combats intenses ont repris entre l'ANT et ces groupes d'opposition dans l'est de Tchad à la fin de l'année 2007.¹⁴

Des forces de l'ANT ont mené des incursions régulières en République centrafricaine, attaquant des groupes d'opposition armés centrafricains, pillant des villages et violant des femmes et des jeunes filles. Des groupes tchadiens opposés au président Déby et basés en République centrafricaine ainsi que des bandits tchadiens ont été impliqués dans des groupes criminels qui ont attaqué des civils dans le nord de la République centrafricaine.¹⁵ Des informations ont fait état d'enfants centrafricains

recrutés de force par des groupes armés tchadiens et d'enfants tchadiens et soudanais recrutés par des groupes armés centrafricains.¹⁶

À la fin de l'année 2007, il y avait environ 240 000 réfugiés soudanais au Tchad, dont la plupart se trouvaient à l'est du pays. On estimait que 60 pour cent d'entre eux avaient moins de 18 ans. Il y avait environ 45 000 réfugiés centrafricains dans l'est du Tchad et quelques 180 000 personnes déplacées au Tchad, dont l'immense majorité se trouvaient également dans l'est du pays. On estimait que des enfants en âge scolaire représentaient environ 30 pour cent des populations déplacées dans l'est du Tchad.¹⁷

Gouvernement

Législation nationale et pratiques relatives au recrutement

Lors de sa ratification du Protocole facultatif en 2002, le Tchad a déclaré que l'âge minimum pour être recruté dans les forces armées tchadiennes était de 18 ans. Il a précisé également que l'engagement était volontaire et ne pouvait se faire qu'en pleine connaissance de cause.¹⁸ La constitution de 1996 stipulait que tout citoyen avait le devoir de défendre son pays et l'intégrité du territoire national et que le service militaire était obligatoire (Article 51). Une loi nationale sur la réorganisation des forces armées, adoptée en janvier 1991, fixait à 18 ans l'âge minimum pour l'enrôlement volontaire dans l'ANT et à 20 ans l'âge minimum pour la conscription.¹⁹ Toutefois, l'Ordonnance de 1992, portant statut général des militaires prévoyait qu'une personne âgée de moins de 18 ans pouvait être enrôlée avec le consentement d'un parent ou de son tuteur légal.²⁰ Le Code du travail prohibait l'utilisation d'enfants de moins de 18 ans à des tâches qui, par leur nature, pouvaient nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants.²¹

En novembre 2006, le ministre de la Défense a donné l'ordre aux commandants de l'armée de ne pas recruter d'enfants et un mémorandum a été publié par le ministère de la Défense déclarant que le recrutement d'enfants âgés de moins de 18 ans était interdit. En février 2007, le gouvernement a reconnu que des enfants avaient été associés à des groupes et forces armés au Tchad et qu'il était possible que l'ANT ait recruté et utilisé des enfants²² Suite à l'accord de paix signé avec le FUC, l'ANT a déclaré qu'elle n'accepterait pas dans ses rangs des soldats mineurs ayant servi au sein du FUC.

Recrutement et déploiement d'enfants

Des informations étayées ont indiqué qu'au milieu de l'année 2007, des enfants étaient recrutés et utilisés par l'ANT. Un responsable de ce groupe armé a indiqué à Human Rights Watch que des garçons âgés de 12 à 15 ans étaient utilisés pour préparer le thé, chercher de l'eau, ramasser du bois pour le feu et pour garder les chèvres. Un autre haut responsable de l'ANT a affirmé qu'il « *est idéal d'utiliser des enfants soldats parce qu'ils ne se plaignent pas, ils ne s'attendent pas à être payés et si vous leur dites de tuer, ils tuent* ». Des recrutements d'enfants au sein de l'ANT ont eu lieu, entre janvier 2006 et juillet 2007, dans les régions de Salamat et de Ouddai dans l'est du pays et dans la région de Wadi Fira, dans le nord-est. Des informations indiquent que des civils ont été recrutés en masse à la fin de l'année 2006 lorsque l'ANT a essuyé des pertes importantes. Parmi

les civils recrutés figuraient des enfants âgés d'à peine quatorze ans qui ont rapidement été organisés en unités chargées de défendre la capitale et qui ont reçu des uniformes et des armes. L'ANT aurait capturé des enfants soldats âgés d'à peine 13 ans qui servaient au sein de groupes d'opposition armés et les auraient détenus dans les mêmes cellules que des soldats adultes.²³

Milices intégrées au sein de l'ANT

Dans des régions où il était militairement faible, comme dans la région de Dar Sila dans le sud-est du Tchad, le gouvernement tchadien a intégré, fin 2006, au sein de l'ANT, des milices d'auto-défense villageoises à composante ethnique et comprenant principalement des membres du clan dadjo. Cela a entraîné un recrutement généralisé d'enfants. Un accord conclu entre les Dadjos et les Zaghawas en novembre 2006 stipulait que les Dadjos fourniraient des jeunes gens en échange d'armes et d'entraînement. Des informations ont fait état de la présence de soldats qui semblaient avoir moins de 18 ans au sein des forces d'auto-défense à Goungour, Borot, Koloy, Modoyna, Tiero et Dogdore.²⁴

Groupes armés

Front uni pour le changement (FUC)

Avant son intégration au sein de l'ANT fin 2006, le FUC, dont les forces sont concentrées dans le nord-est du Tchad, a procédé à des recrutements massifs d'enfants âgés d'à peine 12 ans. On estimait que plus de 25 pour cent des forces du FUC étaient composées d'enfants, y compris des enfants âgés de moins de 15 ans. Des informations avérées ont indiqué qu'entre janvier 2006 et mai 2007, le FUC a enlevé, dans la région de Guéréda, des enfants qui se rendaient à l'école ou au marché afin d'augmenter le nombre de ses troupes.²⁵ Des enfants se seraient enrôlés afin de venger des membres de leur famille tués par des milices zaghawas ou pour trouver une protection dans un contexte général de violence armée et d'insécurité. Si les jeunes filles n'ont pas été recrutées en grand nombre, la 3^{ème} Brigade était composée de 52 femmes et jeunes filles. Fin 2006, certaines femmes soldats auraient participé à des opérations contre les forces de l'ANT. Des jeunes filles, membres de cette brigade, ont déclaré qu'elles s'étaient enrôlées après avoir été violées ou afin d'éviter d'être violées par des milices zaghawas. Des enfants ont aussi été recrutés de force par le FUC dans des camps de réfugiés situés dans le Darfour.²⁶

Suite à l'accord de paix conclu en 2006, le dirigeant du FUC, Mahamad Nour, est devenu ministre de la Défense et, en mars 2007, certains responsables du FUC ont commencé à accepter des postes au sein du gouvernement tchadien.²⁷ En octobre 2007, des troupes du FUC opérant hors du contrôle de l'ANT ont abandonné leurs positions à l'est du Tchad et sont retournées dans le Darfour.²⁸

Groupes d'opposition armés soudanais soutenus par le Tchad

Des groupes d'opposition armés soudanais ont procédé à des recrutements massifs parmi les réfugiés et les populations déplacées dans l'est du Tchad en mars et avril 2006. Ces recrutements ont parfois été effectués sous la contrainte et, selon certaines informations, en ayant recours à la torture. En juillet 2007, l'ONU a signalé que, selon le gouvernement tchadien, plus de 1 000 enfants avaient été recrutés par l'ALS dans des camps de réfugiés à l'est du pays.²⁹ En mars 2006, la faction G-19 de l'ALS a recruté 4 700 réfugiés soudanais, y compris des centaines d'enfants dans des camps de réfugiés de Breidjing et de Treguine, avec l'aide de responsables du gouvernement tchadien et parfois sous la contrainte. Ces camps, gérés par l'ONU, étaient situés à 50 km d'Adré, dans l'est du Tchad.³⁰ La plupart de ces personnes sont revenues, par la suite, dans ces camps. En 2006, des enfants soudanais ont été recrutés dans les camps de réfugiés de Djabal et de Goz Amir situés dans l'est du Tchad et des enseignants ont participé aux recrutements³¹ En janvier 2007, 39 enfants ont été recrutés dans le camp de réfugiés de Breidjing par des groupes d'opposition armés soudanais.³²

Autres groupes armés

Des groupes armés non identifiés ont procédé à des recrutements de plus en plus importants d'enfants dans l'est du pays au cours des années 2006 et 2007. Des informations indiquent que ces groupes attiraient les nouvelles recrues en leur offrant des indemnités financières ainsi que le versement mensuel d'une solde.³³ En février 2007, le gouvernement a affirmé que des centaines d'enfants servaient dans les rangs de l'UFDD et qu'une proportion importante des membres de l'UFDD qu'il avait capturés durant les combats à Abéché en novembre 2006 étaient des enfants.³⁴

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

En septembre 2007, l'ONU a estimé qu'entre 7 000 et 10 000 enfants qui avaient été utilisés au combat et dans des tâches non combattantes par des forces et des groupes armés devraient bénéficier d'un processus de DDR.³⁵ Le gouvernement et l'UNICEF ont signé un accord, le 9 mai 2007, destiné à lancer une opération de démobilisation des enfants servant au sein de l'ANT et des forces intégrées à l'UFC. En juillet 2007, 425 garçons – anciens membres du FUC – qui se trouvaient dans des installations militaires gouvernementales ont été remis en liberté.³⁶ Cependant, en dépit des promesses du gouvernement, l'UNICEF n'avait pu encore avoir accès, en juillet 2007, qu'à une seule installation militaire gouvernementale, située à Mongo dans le centre sud du Tchad où l'agence onusienne avait recensé, en mai 2007, 383 enfants soldats, certains âgés d'à peine huit ans. Selon certaines informations des militaires de l'ANT auraient caché des enfants afin qu'ils ne soient pas enregistrés dans le cadre du processus de démobilisation.³⁷ Des enfants qui ont été démobilisés n'ont pu être réunis à leur famille en raison de la poursuite des hostilités.³⁸

En mai 2007, le HCR à Abéché a organisé une série de trois ateliers, consacrés à la protection des réfugiés, à l'intention des autorités locales en mettant spécifiquement

l'accent sur la nécessité de prévenir tout recrutement d'enfants dans l'est du pays. En juillet 2007, une stratégie relative à la prévention, la libération et la réinsertion d'enfants associés aux forces et groupes armés a été élaborée par plusieurs ministères, des agences onusiennes et des ONG locales.³⁹

Autres informations

En mai 2006, le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a exprimé sa profonde inquiétude au sujet du recrutement d'enfants dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées et aux alentours, et de la militarisation croissante de ces camps.⁴⁰ En septembre 2007, le Groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés a exprimé sa profonde préoccupation face au recrutement et à l'utilisation d'enfants par des groupes armés et par des commandants locaux de l'ANT et il a fermement condamné la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés, en particulier l'ALS, le JEM et l'UFDD. Il a appelé le gouvernement à ériger en infraction le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants dans les conflits.⁴¹ Le Tchad faisait également partie des pays constituant des sources de préoccupations mentionnés dans les rapports du Secrétaire général des Nations unies sur les enfants et les conflits armés d'octobre 2006 et de décembre 2007.⁴²

Le 25 septembre 2007, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la Résolution 1778(2007) concernant la République centrafricaine et le Tchad. Cette Résolution a créé la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) - une « présence multidimensionnelle » composée de membres de l'ONU et de l'Union européenne (UE) et comprenant des policiers, des officiers de liaison militaires et des civils. Cette force a reçu pour mandat de protéger les civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire dans le nord-est de la République centrafricaine et dans l'est du Tchad.⁴³ Cette force, comprenant quelques 4 000 troupes de l'UE sous mandat de l'ONU devait être déployée au Tchad au début de l'année 2008.⁴⁴

Lors d'une rencontre ministérielle à Paris en février 2007, le Tchad et 58 autres États ont adopté les Engagements de Paris destinés à protéger les enfants contre l'utilisation et le recrutement illégaux par des forces ou des groupes armés, ainsi que les Principes et lignes directrices de Paris sur les enfants associés à des forces ou des groupes armés. Ces documents ont réaffirmé les normes et principes opérationnels internationaux en matière de protection et d'assistance des enfants soldats et sont l'aboutissement d'une large consultation mondiale organisée par le gouvernement français et l'UNICEF.

¹ Human Rights Watch (HRW), *"They Came Here to Kill Us": Militia Attacks and Ethnic Targeting of Civilians in Eastern Chad*, janvier 2007.

² Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Tchad, Doc. ONU S/2007/400, 3 juillet 2007.

³ *"Chad: Déby dissolves presidential guard following wave of desertions"*, IRIN, 31 octobre 2005; *"Chad fight-back kills '300 rebels'"*, BBC News, 20 décembre 2005.

⁴ International Crisis Group (ICG), *Chad: Back towards War?* juin 2006.

-
- ⁵ Département d'État américain, Country Reports on Human Rights Practices 2006, Chad, www.state.gov.
- ⁶ HRW, *Early to War: Child Soldiers in the Chad Conflict*, juillet 2007.
- ⁷ Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 2.
- ⁸ HRW, voir plus haut note 1; Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 2.
- ⁹ Amnesty International, *Rapport annuel 2007*, « Tchad » ; UNHCR, «Lives in limbo as terror resumes in eastern Chad», 1^{er} novembre 2006, www.unhcr.org.
- ¹⁰ UNHCR, «Some 9,000 Chadians move to IDP camp after brutal village attacks», 10 avril 2007, www.unhcr.org.
- ¹¹ HRW, voir plus haut note 1.
- ¹² HRW, voir plus haut note 6.
- ¹³ «Chad: peace deal signed to end lion», IRIN, 26 octobre 2007.
- ¹⁴ «Chad's battle army in east», BBC News, 19 octobre 2007; «Hundreds dead in Chad fighting», BBC News, 27 novembre 2007.
- ¹⁵ HRW, «State and Anarchy: Rebellion and Abuses Against Civilians», septembre 2007.
- ¹⁶ Source confidentielle, novembre 2007.
- ¹⁷ OCHA, «Humanitarian Action in Chad: Facts and Figures Snapshot Report», 15 novembre 2007, at www.reliefweb.int/.
- ¹⁸ Déclaration au moment de l'adhésion au Protocole facultatif, www2.ohchr.org/
- ¹⁹ Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 2.
- ²⁰ Coalition contre les enfants soldats: *Enfants soldats: Rapport mondial 2004*.
- ²¹ Département d'État américain, Country Reports on Human Rights Practices, mars 2007 www.state.gov/.
- ²² Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 2.
- ²³ HRW, voir plus haut note 6.
- ²⁴ Ibid.; Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 2.
- ²⁵ Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 2.
- ²⁶ HRW, voir plus haut note 6.
- ²⁷ Ibid.
- ²⁸ «Chad: Unravelling the meaning of latest ex- revolt», IRIN, 19 octobre 2007.
- ²⁹ Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 2.
- ³⁰ HRW, *Violence beyond Borders: The Human Rights Crisis in Eastern Chad*, juin 2006.
- ³¹ Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, Doc. ONU A/61/529-S/2006/826, 26 octobre 2006.
- ³² Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, Doc. ONU A/62/609-S/2007/757, 21 décembre 2007.
- ³³ Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 2.
- ³⁴ HRW, voir plus haut note 6.
- ³⁵ Groupe de travail des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés, Conclusions concernant les enfants et les conflits armés au Tchad, Doc. ONU S/AC 51/2007/16, 3 juillet, et S/AC 51/2007/16, 24 septembre 2007.
- ³⁶ Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 32.
- ³⁷ HRW, voir plus haut note 6.
- ³⁸ Source confidentielle, février 2008.
- ³⁹ Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 2.
- ⁴⁰ Ibid.
- ⁴¹ Groupe de travail du Conseil de sécurité, 24 septembre 2007, voir plus haut note 35.
- ⁴² Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 31.
- ⁴³ Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution S/RES/1778 (2007) sur la situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région.
- ⁴⁴ Reuters Foundation, AlertNet, «Chad fighting raises staked of EU peace deployment», 27 novembre 2007, www.alertnet.org/.